

SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

Le rallye se prépare

Événement du sport automobile, Dunes et Marais accueille cette année encore le plus gros plateau du championnat de France. 125 équipages venus de toute la France mais aussi de Grande-Bretagne, prendront le départ de la course.

Cette année, c'est la commune saint-georgeaise qui a été choisie pour accueillir vendredi, samedi et dimanche l'organisation du 39^e rallye Dunes et Marais. Une mise en vitrine pour la ville qui va recevoir pilotes et copilotes, leurs assistances, familles, amis, commissaires de course, services médicaux et de secours, ainsi que les nombreux bénévoles qui œuvrent pour garantir la réussite et la sécurité de la manifestation.

Tout le staff de l'organisation sera installé pendant trois jours au Relais de la Côte de Beauté et la remise des prix aura lieu dimanche soir dans la salle panoramique.

Un atout économique

Nombreux sont ceux qui en profitent pour venir passer quelques jours de vacances sur la Côte de Beauté. D'autres sont arrivés dès le début de semaine pour les reconnaissances. Ils seront rejoints par leurs assistances et leurs familles. Cela représente environ un millier de personnes qui vont « débarquer » dans les communes du pays royannais (1). Hébergeurs, campings, hôteliers, restaurateurs et commerces



Les bénévoles préparent la piste pour les bolides qui s'élanceront à partir de vendredi. PHOTO DR

divers, profiteront de cette manne intéressante en cette période d'après saison estivale.

Depuis ce week-end, c'est la mobilisation générale pour les organisateurs et les 80 bénévoles. Près de 3 000 piquets, 200 bidons, de nombreux panneaux de signalisation pour la sécurité, des kilomètres de banderoles ont été posés. Par ailleurs, plus de 25 tonnes de matériaux seront utilisées pour la remise en état des terrains après la course.

Quelques chiffres significatifs montrent l'ampleur de l'événement : 100 kilos de viande, 250 kilos de frites, 1 200 baguettes, 1 000 bouteilles d'eau et rafraichissements divers qui seront consommés.

Denise Roz

(1) Les communes concernées sont : Saint-Palais-sur-Mer, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Meschers, Semussac, Cozes, Grézac, Arces, Chenac, Épargnes, Saint-Sulpice et Médis.